

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Chantonnay dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard VILLETTE, Maire, pour une troisième séance de l'année.

Etaient présents : M. VILLETTE Gérard, Mme AIRAUD Martine, Mme ARNOUD Colette, M. BOISSEAU Didier, M. BONNENFANT Didier, Mme BOUILLAUD Michelle, M. BOURDET Joël, Mme CHENU Viviane, Mme COUDRAY Danièle, Mme DEHAUD Christine, M. DELAYE Jean-Jacques, M. DENOUE Thierry, M. DROUULT Christian, M. FRAYSSE Jean-Marie, M. GAIGNEUX Yannick, M. LAINE Vincent, Mme LERSTEAU Patricia, Mme MOINET Isabelle, Mme PHELIPEAU Brigitte, M. PELTANCHE Eric, M. de PONSAY Laurent, M. de SINGLY Vincent, Mme RAVON Elise, M. ROUSSIERE Alexandre, M. SIRET Jean-Pierre, Mme THOUMOUX Delphine, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusées : Mme BAFFREAU Sabrina, Mme BALLESTÉROS Alexandra.

Etait absente : Mme GRELLIER Charlène.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Alexandre ROUSSIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

--- § ---

Monsieur le Maire indique qu'il y aura 1 point supplémentaire que les conseillers ont déjà reçu par mail :

- *Subventions aux associations à caractère social.*

Monsieur le Maire demande s'il y aura des questions diverses.

Monsieur PELTANCHE indique qu'il souhaitera intervenir au sujet du départ de Monsieur VILLETTE.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou observations sur le procès-verbal du 17 février 2020.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DÉLÉGATION DE SIGNATURE**N° 21/2020 : Communication des décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication des décisions spéciales prises par délégation de l'organe délibérant pour la période du 31 janvier au 28 février 2020.

N°	Date	Titre de décision	Objet	Montant TTC
24	31/01/2020	Fourniture	Fourniture pour l'entretien électrique des divers bâtiments communaux mois de janvier – Rexel	1 858.84 €
25	31/01/2020	Fourniture	Fourniture pour l'entretien des véhicules et matériel – FAS -	1 977.54 €
26	31/01/2020	Entretien	Contrat d'entretien pour la vitrerie des bâtiments communaux – Aber-	12 389.74 €
27	05/02/2020	Entretien	Changement des pneus du tracteur débroussailleuse – Chouteau-	1 989.24 €
28	05/02/2020	Entretien	Changement des pneus du tractopelle – Chouteau-	1 982.42 €
29	05/02/2020	Fourniture	Fourniture de compomac pour l'entretien de la voirie- Colas -	2 130.00 €
30	06/02/2020	Fourniture	Produits d'entretien pour la piscine – Brenntag-	2 953.24 €
31	10/02/2020	Travaux	Remplacement de la climatisation au multi accueil – YP Concept-	4 921.08 €
32	10/02/2020	Fourniture	Achat de plaquette de peuplier pour l'entretien des espaces verts – Vertys -	2 178.00 €
33	12/02/2020	Travaux	Raccordement télécom au village de vacances – Garczynski-	3 744.00 €
34	12/02/2020	Etudes	Etudes géotechniques lotissement 5 Fours – Igesol-	4 032.00 €
35	12/02/2020	Etudes	Etudes géotechniques lotissement rue Rochereau – Igesol-	3 633.60 €
36	12/02/2020	Etudes	Etudes géotechniques lotissement Le fief des Bouales – Igesol-	5 400.00 €
37	12/02/2020	Etudes	Etudes géotechniques lotissement St Philbert – Igesol-	1 896.00 €
38	12/02/2020	Etudes	Etudes géotechniques lotissement rue des Chauffourniers – Igesol-	1 680.00 €
39	14/02/2020	Entretien	Contrat d'entretien des espaces verts année 2020 : village vacances, aire de Touchegray, Fief du Moulin et Fief des Bouales-Atlantique Ouest Paysage	14 847.24 €

N°	Date	Titre de décision	Objet	Montant TTC
40	14/02/2020	Entretien	Contrat d'entretien des espaces verts année 2020 : divers et cimetière- O. Chagnoleau	31 342.32 €
41	14/02/2020	Entretien	Contrat d'entretien des espaces verts année 2020 : club canin et terrain de BMX – Util 85 EA-	4 490.12 €
42	14/02/2020	Entretien	Contrat d'entretien des espaces verts année 2020 : lotissements – Val Paysage-	16 065.88 €
43	14/02/2020	Entretien	Contrat d'entretien des espaces verts année 2020 : La Coulée verte – Val Paysage-	7 850.94 €
44	14/02/2020	Entretien	Contrat d'entretien des espaces verts année 2020 secteur la Mozée et les écoles – ESAT -	15 141.76 €
45	14/02/2020	Travaux	Travaux d'assainissement sur les réseaux Rue Béranger - Grimaud TP-	2 292.00 €
46	14/02/2020	Entretien	Entretien de La Mozée pour l'année 2020 - SEVE -	3 990.00 €
47	14/02/2020	Entretien	Entretien annuel des cimetières - SEVE -	10 320.00 €
48	14/02/2020	Location	Location cellule (WC, douche et lavabo) pour Touchegray juillet et aout – WC loc	3 045.04 €
49	25/02/2020	Travaux	Travaux pour l'installation de l'éclairage public sur l'allée piétonne le long du stade des Croisettes – Grimaud TP-	5 737.50 €
50	25/02/2020	Relevé	Relevé topographique rue de Metz – Christiaens, Jeanneau et Rigaudeau-	1 548.00 €
51	25/02/2020	Analyses	Analyse d'eau chaude pour la recherche de la légionellose (écoles, salles de sport, piscine, salle Antonia, Multi accueil...) Laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée	1 957.58 €
52	27/02/2020	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage	Marché restauration 2020-2022.	2 400.00 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication des décisions prises par délégation de l'organe délibérant pour la période du 31 janvier au 28 février 2020.

DOMAINE – PATRIMOINE - ACQUISITIONS/ALIÉNATIONS
N° 22/2020 : Echange de terrains rue Hoche

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BOISSEAU** rapporteur du projet.
Monsieur BOISSEAU procède à la lecture de l'exposé :

Le parking de la rue Hoche a été réalisé il y a plus d'une vingtaine d'années et une partie a été aménagée sur un terrain privé (parcelle BH n°37) sans que le transfert de propriété ait été effectué.

Les propriétaires, M. et Mme GELENCSEY, n'ont pas voulu régulariser et ont demandé à récupérer l'usage de leur terrain qu'ils souhaitent clôturer.

Afin de redonner des limites cohérentes à leur propriété et au parking, M. et Mme GELENCSEY ont proposé un échange de terrains.

Les terrains à échanger sont les suivants :

Propriétaire	Zonage PLU	Réf. cadastrales	Superficie	Acquéreur
Commune de Chantonay	Zone urbaine (UA)	Section BH n° 270	24 m ²	Mr et Mme GELENCSEY
		Section BH n° 272	14 m ²	
Mr et Mme GELENCSEY		Section BH n° 269	38 m ²	Commune de Chantonay

La valeur des parcelles BH n°s 270 et 272 cédées par la Commune a été estimée à 300 € par le service des Domaines (cf avis du Domaine en date du 10 février 2020) et la parcelle BH n° 269 cédée par M. et Mme GELENCSEY est également évaluée à 300 €. Cet échange ne générera donc pas de soulte.

Les frais de bornage et d'actes seront pris en charge par M. et Mme GELENCSEY.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame ARNOUD demande s'il s'agit de la même délibération que précédemment.

Monsieur BOISSEAU répond par l'affirmative en indiquant que l'avis des domaines a été ajouté puisqu'on ne l'avait pas.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- **approuve** comme suit l'échange de terrains entre la Commune et Mr et Mme GELENCSEY, à savoir :
 - o Mr et Mme GELENCSEY cèdent à titre d'échange à la Commune de Chantonay la parcelle BH n° 269 d'une superficie de 38 m² ;
 - o La Commune de Chantonay cède à titre d'échange à Mr et Mme GELENCSEY les parcelles BH n°s 270 et 272, d'une superficie totale de 38 m²,

- o les frais de bornage et d'actes sont à la charge de M. et Mme GELENCSEY ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à ces transactions.

DOMAINE – PATRIMOINE - ACQUISITIONS/ALIÉNATIONS

N° 23/2020 : Acquisition de terrain rue Maignen

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BOISSEAU** rapporteur du projet.

Monsieur BOISSEAU procède à la lecture de l'exposé :

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il a été décidé d'améliorer le stationnement près de la gare afin d'en faciliter l'accès.

La société GAUTIER FRANCE, propriétaire de la parcelle cadastrée BA n°2p (appellation provisoire), a été sollicitée pour l'acquisition de terrain afin de permettre la réalisation d'un parking ainsi que d'une liaison entre la rue Maignen et la place de la Gare.

Après négociation, Mr SOULARD, directeur de la société GAUTIER France, a accepté de céder une surface de 1 974 m² de la parcelle cadastrée section BA n° 2p, aux conditions suivantes :

- Prix fixé à 12 € le m²,
- Réalisation d'une clôture le long de la nouvelle limite et remontant le long de la rue Maignen jusqu'à la barrière existante (longueur 83 m environ),
- Les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GAIGNEUX estime que c'est une très bonne chose et qu'il convient maintenant de procéder à l'aménagement.

Monsieur le Maire indique qu'il ne voulait pas partir avant que cette acquisition soit réalisée.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n° 2p (appellation provisoire) d'une superficie de 1 974 m², appartenant à la société GAUTIER FRANCE, aux conditions suivantes :

- ✓ prix d'achat de 12 € le m² soit un total de 23 688 €,
- ✓ réalisation d'une clôture le long de la nouvelle limite et remontant le long de la rue Maignen jusqu'à la barrière existante (longueur 83 m environ),
- ✓ frais de bornage et d'actes à la charge de la Commune,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette transaction.

DOMAINE – PATRIMOINE - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

N° 24/2020 : Revalorisation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition des lycées

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur de SINGLY** rapporteur du projet.

Monsieur de SINGLY procède à la lecture de l'exposé :

Depuis 1995, la région verse une dotation pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les tarifs sont applicables pour l'année civile suivant la convention 2019/2022, le Conseil régional propose de modifier les dispositions tarifaires figurant à l'article 5 de ladite convention en augmentant les tarifs horaires d'utilisation des équipements sportifs à compter du **1^{er} janvier 2020**.

	Au 1^{er} janvier 2019	Proposition Au 1^{er} janvier 2020
↳ Grande salle (Plateau d'évolution de dimension supérieure ou égale à 40 x 20 m)		
- Tarif de base	8.70 €/h	8.81 €/h
- Supplément pour chauffage (toute l'année).....	2.41 €/h	2.44 €/h
- Supplément pour gardiennage.....	6.06 €/h	6.14 €/h
↳ Petite salle ou salle spécialisée	5.25 €/h	5.32 €/h
↳ Installations extérieures ou de plein air (Ceci concerne toutes les activités en extérieur)	10.11 €/h	10.24 €/h
↳ Piscine (par couloir de 25m, 4 couloirs de 25m ou 2 couloirs de 50m)	15.14 €/h Par couloir de 25m	15.33 €/h Par couloir de 25m
↳ Installations spéciales	23.27 €	23.56 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- d'une part, **accepte** la modification des dispositions tarifaires de la convention triennale,
- d'autre part **approuve** les nouveaux tarifs applicables du 1^{er} janvier 2020,
- et **autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents correspondants à ces nouvelles dispositions.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

N° 25/2020 : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BOISSEAU** rapporteur du projet.

Monsieur BOISSEAU procède à la lecture de l'exposé :

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article L2241-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une information soit faite, une fois par an, à l'assemblée délibérante sur la politique immobilière menée par la collectivité.

Ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité **approuve** le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année précédente.

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 26/2020 : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal et budgets annexes

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET** rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SIRET explique que les chiffres ont été contrôlés par les services et lui-même.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité **approuve** le compte de gestion 2019.

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 27/2020 : Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget principal et budgets annexes

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

L'article L 1612-12 du C.G.C.T. stipule que « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le Maire, le Président du Conseil Départemental ou le Président du Conseil Régional après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ».

L'article L 2121-14 du C.G.C.T. précise que « lorsque le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président ».

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité élit **Madame Isabelle MOINET**, présidente de séance, pour délibérer sur le compte administratif 2017, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

Madame Isabelle MOINET, Présidente de séance, donne la parole à Monsieur SIRET, rapporteur du projet.

Monsieur SIRET présente l'ensemble des comptes administratifs.

Madame MOINET demande s'il y a des questions.

Monsieur SIRET rappelle que les chiffres ont été vus en commission la semaine dernière.

Madame COUDRAY demande des explications sur le fonctionnement du budget Lotissements.

Monsieur SIRET indique que ce budget ne fonctionne pas comme les autres puisqu'il s'agit d'une comptabilité de stocks qui permet de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes de l'opération et la valeur des terrains à vendre (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks.

Monsieur PELTANCHE indique que l'opposition souhaite dissocier le vote sur le budget principal des autres budgets, ce que Monsieur le Maire accepte.

Madame MOINET constate qu'il n'y a plus de question.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame MOINET propose de passer au vote.

Résultats des votes :

Budget Principal :

Sur proposition de Madame MOINET, Présidente de séance, le Conseil Municipal, après délibération, **approuve** par 21 voix pour et 4 contre : MM. PELTANCHE Eric, GAIGNEUX Yannick, Mmes COUDRAY Danièle et ARNOUD Colette, le Compte Administratif 2019 du Budget Principal.

Budgets annexes :

Sur proposition de Madame MOINET, Présidente de séance, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** les Comptes Administratifs des budgets annexes : « assainissement », « locations professionnelles », la salle « Le Sully », « lotissements », « Village Vacances » « Antonia/Ciné Lumière ».

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 28/2020 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	4
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	22

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET** rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 613 129,20 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, par 22 voix pour et 4 contre (MM. PELTANCHE Eric, GAIGNEUX Yannick, Mmes COUDRAY Danièle et ARNOUD Colette) **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A <u>Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	1 570 129,20 €
B Résultats antérieurs reportés <i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	43 000,00 €
C Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	1 613 129,20 €
D Solde d'exécution d'Investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	396 150,82 €
E solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	177 986,32 €
Besoin de Financement F (D+E)	218 164,50 €
Affectation C (G+H)	1 613 129,20 €
1) <u>Affectation en Réserves R1068</u> en Investissement G (au minimum couverture du besoin de financement)	1 613 129,20 €
2) H Report en Fonctionnement R002	

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 29/2020 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe « Village Vacances »

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	1
Nombre d'absents	2
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET** rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 38 451,53 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A	Résultat de FONCTIONNEMENT : <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 451,53 €
B	Résultats antérieurs reportés <i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	
C	Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	38 451,53 €
D	Solde d'exécution d'Investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	28 755,36 €
E	solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	9 690,00 €
	Besoin de Financement F (D+E)	9 690,00 €
	Affectation C (G+H) 1) Affectation en Réserves R1068 en Investissement G (au minimum couverture du besoin de financement) 2) H Report en Fonctionnement R002	38 451,53 € 38 451,53 €

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 30/2020 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe « Sully »

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET** rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 21 906,35 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 9 515,25 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	31 421,60 €
C Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	21 906,35 €
D Solde d'exécution d'Investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	5 765,07 €
E solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	2 326,00 €
Besoin de Financement F (D+E)	8 091,07 €
Affectation C (G+H)	21 906,35 €
1) Affectation en Réserves R1068 en Investissement <i>G (au minimum couverture du besoin de financement)</i>	8 091,07 €
2) H Report en Fonctionnement R002	13 815,28 €

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 31/2020 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement »

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET** rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 693 483,40 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SIRET indique qu'il y a eu peu de paiements en 2019 et qu'ils interviendront donc en 2020.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A <u>Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	138 899,37 €
B Résultats antérieurs reportés <i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	554 584,03€ €
C Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	693 483,40 €
D Solde d'exécution d'Investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	216 395,57 €
E solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	640 334,86 €
Besoin de Financement F (D+E)	423 939,29 €
Affectation C (G+H)	693 483,40 €
1) <u>Affectation en Réserves R1068</u> en Investissement G (au minimum couverture du besoin de financement)	423 939,29 €
2) <u>H Report en Fonctionnement R002</u>	269 544,11 €

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 32/2020 : Vote des taux d'imposition 2020

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	4
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET** rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Comme vous le savez, le Gouvernement a accordé, dans la Loi de Finances 2018, un dégrèvement de taxe d'habitation aux ménages occupant leur logement à titre de résidence principale. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera supprimée cette année, après avoir été allégée de 30% en 2018, puis de 65% en 2019. Le projet de loi de Finances 2020 entérine la suppression totale de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales. Ainsi, pour les contribuables restants (20% des foyers) l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022 avec une échéance finale en 2023.

Comme il vous a été précisé lors de la Commission des Finances, nous avons inscrit au budget 2020 le total du produit fiscal ; en réalité, l'Etat versera une compensation à hauteur de l'exonération. Le produit fiscal 2020 attendu est calculé sur une prévision d'augmentation des bases de 2% (1% pour la revalorisation des valeurs locatives et 1% lié aux nouvelles constructions).

En 2016, 2017, 2018 et 2019 vous aviez voté les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 21,10%
- Foncier Bâti : 16,36%
- Foncier Non bâti : 50,35%.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.
Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, par 25 voix pour et 4 abstentions : MM. PELTANCHE, GAIGNEUX, Mmes COUDRAY et ARNOUD **fixe** les taux d'imposition 2020, sans augmentation, pour la 5^{ème} année consécutive, détaillés comme suit :

- Taxe d'habitation : 21,10%
- Foncier Bâti : 16,36%
- Foncier Non bâti : 50,35%.

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES
N° 33/2020 : Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET** rapporteur du projet.
Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Je vous demande de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2020 suivant, conformément à la ventilation par chapitre, jointe pour chaque budget.

RECAPITULATIF			
	Budget Primitif 2020		Pour mémoire B.P. 2019
	Dépenses	Recettes	
1° - BUDGET PRINCIPAL	17 301 101€	17 301 101€	17 886 955€
- Fonctionnement	9 993 500€	9 993 500€	9 758 000€
- Investissement	7 307 601€	7 307 601€	8 128 955€

2° - ASSAINISSEMENT - Fonctionnement - Investissement	1 864 879€ 636 544€ 1 228 335€	1 864 879€ 636 544€ 1 228 335€	1 861 899€ 876 584€ 985 315€
3° - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS » - Fonctionnement - Investissement	4 093 108€ 1 624 100€ 2 469 008€	4 093 108€ 1 624 100€ 2 469 008€	3 989 623€ 1 618 000€ 2 371 623€
4° - BUDGET « SALLE SULLY » - Fonctionnement - Investissement	61 907€ 43 815€ 18 092€	61 907€ 43 815€ 18 092€	91 790€ 53 610€ 38 180€
5° - BUDGET « LOCATIONS DIVERSES TVA » - Fonctionnement - Investissement	57 217€ 47 217€ 10 000€	57 217€ 47 217€ 10 000€	52 741€ 42 741€ 10 000€
6° - BUDGET « VILLAGE VACANCES » - Fonctionnement - Investissement	702 206€ 396 000€ 306 206€	702 206€ 396 000€ 306 206€	526 960€ 378 000€ 148 960€
7° - BUDGET « ANTONIA/CINE LUMIERE » - Fonctionnement - Investissement	881 742€ 592 812€ 288 930€	881 742€ 592 812€ 288 930€	842 322€ 569 622€ 272 700€
TOTAL GENERAL	24 962 160€	24 962 160€	25 252 290€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SIRET rappelle que les différents chiffres ont déjà été examinés en commission et pour répondre à une question qui avait été posée en commission, indique que les 4 euros correspondent aux intérêts financiers versés par la SPL.

Madame COUDRAY indique qu'en ce qui concerne le Sully, il y avait quelque chose à changer et qu'il faut prévoir le remplacement des fauteuils.

Monsieur SIRET répond que c'est l'année dernière que la perche a été changée au Sully.

Madame MOINET indique que contrairement à l'année dernière, il n'y a pas de gros travaux prévus au Sully cette année.

Monsieur SIRET explique que les quelques restes à réaliser s'ajoutent aux 10 000 euros de travaux qui sont budgétés.

Madame MOINET ajoute qu'elle a évoqué avec la Directrice des services techniques la possibilité de ne changer qu'une partie de sièges.

Monsieur SIRET précise que bien que le remplacement des fauteuils ne soit pas prévu cette année, il est vrai qu'il faudra y penser à l'avenir.

Monsieur GAIGNEUX sollicite au nom de l'opposition que le vote sur le budget principal soit dissocié du vote sur les autres budgets.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Résultats de votes :

1° - BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération **approuve** par 22 voix pour et 4 contre : MM. PELTANCHE Eric, GAIGNEUX Yannick, Mmes COUDRAY Danièle et ARNOUD Colette, le budget principal.

2° - BUDGETS ANNEXES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents **approuve** les budgets annexes : « assainissement », « lotissements », « salle SULLY », « Locations diverses TVA », « Village Vacances », « Antonia/Ciné Lumière ».

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 34/2020 : Budget Principal – Vote d'une actualisation d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Opération 292 « 2 x 2 voies Chantonay/Bournezeau »

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SIRET rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

Par délibération du 26 mai 2015, vous avez approuvé l'AP/CP concernant l'aménagement foncier de la 2 x 2 voies Chantonay/Bournezeau pour un montant maximal de 601 572 € TTC.

Le montant des travaux attribués de la « 2 x 2 voies » s'élève comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE LA DEPENSE HT	MONTANT PARTICIPATION FINANCIERE HT
Infrastructure lot 1	101 385,70	101 385,70
Hydraulique lot 1	65 991,70	65 991,70
Voirie lot 1	246 072,60	246 072,60
Sous total lot 1	413 450,00	413 450,00
Clôtures herbargères lot 2	12 339,00	12 339,00
Plantations lot 3	15 983,86	15 983,86
frais annexes (honoraires + travaux divers)	37 628,76	37 628,76
TOTAL GENERAL HT	479 401,62	479 401,62
Total GENERAL TTC	575 281,94	575 281,94

VU les articles L 2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités locales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Etant donné les soldes des paiements qui sont encore présents sur le budget communal, **sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération, **vote** à l'unanimité l'actualisation de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement comme libellé ci-après :

	En 2015	En 2016	EN 2017	En 2018	En 2019	En 2020	TOTAL
Coût des Travaux HT	72 415,10 €	240 197,46 €	79 235,77 €	67 404,02 €	19 315,95 €	800,00 €	479 368,29 €
En TTC	86 898,12 €	288 236,95 €	95 082,92 €	80 884,82 €	23 179,14 €	1 000,00 €	575 281,95 €
Total des crédits de paiements pour chaque exercice	86 898,12 €	288 236,95 €	95 082,92 €	80 884,82 €	23 179,14 €	1 000,00 €	575 281,95 €
							TOTAL
Participation du conseil Départemental	70 000,00 €	250 000,00 €	150 000,00 €	- €		1 715,88 €	471 715,88 €
FCTVA	14 155,28 €	45 866,54 €	15 544,58 €	13 268,35 €	3 802,31 €	164,04 €	104 281,95 €
Autofinancement	2 742,84 €	- 7 629,59 €	- 70 461,66 €	67 616,47 €	19 376,83 €	- 879,92 €	- 715,88 €
							575 281,95 €

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 35/2020 : Budget Village Vacances – Vote de l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Opération 102 « Rénovation des salles de réception et du bar »

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SIRET** rapporteur du projet.

Monsieur SIRET procède à la lecture de l'exposé :

L'opération concernée par l'AP/CP prévoit :

- la rénovation intérieure des salles de réception et de jeux (murs, plafonds et bar),
- l'agrandissement d'ouvertures extérieures côté piscine, terrasse et parking,
- le traitement des façades par habillage ou peinture,

pour un montant total d'autorisation de programme de 223 600 €.

Étant donné que les crédits ouverts en 2019 sur l'opération 102 n'ont pas été consommés, il est proposé de les reporter sur l'exercice 2020.

VU les articles L 2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités locales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, **vote** à l'unanimité l'actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) de la manière suivante :

Opération 102 : Rénovation salle de réception et de jeux	Crédits de Paiement 2019 en HT	Crédit de Paiement 2020 en HT	Autorisation de Programme en HT
2313 Travaux	0 €	223 600 €	223 600 €
TOTAL	0 €	223 600 €	223 600 €
Emprunt			
	0 €	150 000 €	150 000 €
Autofinancement			
	0 €	73 600 €	73 600 €
TOTAL	0 €	223 600 €	223 600 €

FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

N° 36/2020 : CCAS – Subvention d'équilibre

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PHELIPEAU** rapporteur du projet.

Madame PHELIPEAU procède à la lecture de l'exposé :

Dans le cadre de la gestion du budget C.C.A.S. 2020, Monsieur le Président du C.C.A.S. sollicite auprès de la commune une subvention d'équilibre de 2 000 €, motivée par les besoins de l'action sociale (secours), afin de poursuivre leurs actions.

Il est précisé que ce montant est inférieur à celui de 2018 et 2019 qui était de 5 000 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **attribue** une subvention d'équilibre, d'un montant de 2 000 € au C.C.A.S de Chantonay, pour l'année 2020.

FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS

N° 37/2020 : Subventions 2020 aux associations sportives et convention relative à l'octroi par la commune d'une subvention annuelle à l'Association l'Epine

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur de SINGLY** rapporteur du projet.
Monsieur de SINGLY procède à la lecture de l'exposé :

Au titre de l'année 2020, la commission des Sports qui s'est réunie le 27 février 2020 a émis un avis favorable pour la détermination de l'enveloppe budgétaire affectée aux subventions en faveur des associations sportives.

Soit un total de **123 243,51 €**, répartis de la manière suivante :

- **49 263 €** (s/total 1) à attribuer pour le fonctionnement de l'ensemble des clubs, (47 715 € en 2019),
- **57 366.36 €** (s/total 2) pour l'aide aux clubs qui assurent eux même la gestion de gros équipements, (56 007.70 € en 2019),
- **16 614,15 €** (s/total 3) pour les demandes diverses exceptionnelles et aux manifestations sportives, (11 300 € en 2019).

(Tableau de répartition en annexes 1 et 2).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

*Pour répondre à la rédaction du rapport faisant état de l'avis favorable de la commission, **Monsieur PELTANCHE** précise qu'un membre de la commission n'a pas émis un avis favorable et demande à ce que le vote sur les subventions à L'Epine soit dissocié des autres votes ce que Monsieur le Maire accepte.*

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Résultats des votes :

1° - Pour l'ensemble des subventions aux associations sportives, exceptée celle de l'Association L'Epine :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **approuve** la répartition de l'enveloppe budgétaire pour 2019 d'un montant de **123 243,51 €**, affectée aux subventions en faveur des associations sportives.

2° - Pour l'Association l'Epine :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 4 contre (MM. PELTANCHE Eric, GAIGNEUX Yannick, Mmes COUDRAY et ARNOUD) :

- **approuve** la subvention annuelle en investissement et en fonctionnement à l'association l'Epine et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette actualisation.

FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS

N° 38/2020 : Subventions aux associations culturelles – Année 2020

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2

Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MOINET** rapporteur du projet.
Madame MOINET procède à la lecture de l'exposé :

La commission culturelle s'est réunie le 20 février 2020 pour étudier les demandes de subventions culturelles.

Pour 2020, il a été proposé de ne pas augmenter l'enveloppe qui s'établit à 13 000 €, selon l'attribution suivante (voir tableau ci-joint).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame MOINET précise qu'ARTS et Couleurs a sollicité un nouveau tableau et que la subvention au Club du Nouvel Age ne sera versée qu'une fois le concours d'orthographe passé, diminuée de la recette des entrées. D'autre part, Chant'Harmonie a demandé à changer les vieux costumes d'où une subvention exceptionnelle de 4 000 euros.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** la proposition de la commission culturelle.

FINANCES - SUBVENTIONS

N° 39/2020 : Subventions aux associations à caractère social

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	1
Nombre d'absents	2
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PHELIPEAU** rapporteur du projet.
Madame PHELIPEAU procède à la lecture de l'exposé :

La ville propose de garder une enveloppe budgétaire identique à l'année 2019 sans actualisation.

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL*		Attributions 2019 (en euros)	Propositions 2020 (en euros)	MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LA MAIRIE ET OBSERVATIONS
1	ADAPEI - ARIA DE VENDÉE	Pas de dde (102 € en 2018)	102,00	
2	ADMR	5000,00	2500,00	Espace La Fontaine environ 75 m ² (4 bureaux + 1 grand hall= gratuité) + la grande salle de réunion ponctuellement + 3 nouveaux bureaux de 30 m ² (loyer mensuel)
3	ALCOOL ASSISTANCE CROIX D'OR VENDEE	102,00	102,00	
4	AMICALE DES RESIDENTS DU FOYER LOGEMENT LES CROISSETTES	300,00	300,00	Echanges avec Brin de Causette + l'accueil de loisirs dans le cadre d'animations partagées
5	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHANTONNAY	2188,00	2188,00	
6	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	6604,00	5523,00	
7	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE VENDEENNE DES RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR	1201,00	1201,00	
8	ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	111,00	111,00	
9	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VENDEE	103,00	103,00	
10	BRIN D'EVEIL (association d'assistantes maternelles)	435,00	435,00	Mise à disposition salle d'éveil Centre Enfance env 20 h /mois et 1 local 20 m ² + organisation de la semaine de la parentalité en 2019
11	CEIDRE	231,53	195,91	
12	CRESUS	400,00	400,00	Mise à dipso de la salle 32, le mercredi matin au Sully. La permanence de Chantonay sert de point d'accueil pour tout l'Est de la vendée
13	JALMALV VENDÉE	102,00	102,00	
14	LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE DE LA VENDEE	196,00	196,00	Ateliers Gym les lundis AM aux 4 Vents (par sessions)

15	LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE VENDEE "A PIED A PATTES"	230,00	230,00	
16	SECOURS CATHOLIQUE	1201,00	1201,00	
17	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	1201,00	1201,00	
18	SECTION CANTONALE DES ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DES GUERRE	102,00	102,00	
19	UDAF DE LA VENDÉE	100,00	100,00	
20	VIE LIBRE	102,00	102,00	
	TOTAL	19909,53	16394,91	

* Les subventions sont versées sous réserve de la présentation des justificatifs demandés par la mairie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur DELAYE demande si la ville a reçu une demande de subvention de l'AMI.

Madame PHELIPEAU répond qu'aucune demande n'a été reçue.

Madame COUDRAY précise qu'elle expliquera à l'association qu'il faut déposer une demande.

Monsieur GAIGNEUX fait remarquer qu'en ce qui concerne la subvention versée à l'ADMR, Madame PHELIPEAU avait indiqué l'année dernière que la subvention baissait progressivement pour arriver à 0 en 2020.

Monsieur le Maire précise que ce sera donc en 2021 et non en 2020.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** les propositions de la Commission Action Sociale.

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T.
N° 40/2020 : Détermination du taux de promotion et d'avancement de grade

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	1
Nombre d'absents	2
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'exposé :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu/promouvables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Vu le Code Général des collectivités locales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 25 février 2020,

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Filière	Grade d'avancement	Nbre de condition-nants	Propositions	Ratio
B	Administrative	Rédacteur principal 2ème classe	5	1	20%
B	Administrative	Rédacteur principal 1ère classe	2	0	0%
C	Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	5	3	60%
B	Animation	Animateur principal 1ère classe	1	1	100%
C	Animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe	5	0	0%
B	Culturelle artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl.	1	0	0%
B	Culturelle patrimoine	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	0	0%
C	Culturelle patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	100%
A	Médico sociale	Educateur de jeunes enfants	1	1	100%
A	Médico sociale	Puéricultrice hors classe	1	0	0%
C	Sociale	Agent social principal 1ère classe	3	0	0%
C	Sociale	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	2	1	50%
C	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	1	0	0%
C	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	12	3	25%
C	Technique	Agent de maîtrise principal	1	0	0%
		TOTAL	42	11	
<u>N.B.</u> les agents de la filière police municipale ne sont pas soumis aux ratios.					

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur GAIGNEUX indique que le chiffre est en baisse puisque l'année dernière 15 personnes avaient bénéficié d'un avancement.

Monsieur le Maire explique que des agents avaient réussi des examens l'année dernière.

Monsieur GAIGNEUX demande s'il y a eu des remarques au Comité technique.

Monsieur le Maire indique que tous les membres étaient favorables à cette proposition.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL CONTRACTUEL

N° 41/2020 : Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité au Village Vacances

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	1
Nombre d'absents	2
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'exposé :

Vu les articles 3-I-1° et 3-I-2° de la loi du 26 janvier 1984,

Comme chaque année, pour assurer le fonctionnement et l'animation du Village Vacances, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Pour la saison 2020, il semble indispensable de créer les postes suivants :

- Du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 :
1 agent d'entretien à temps non complet (25 heures)
- Du 1^{er} juin au 31 août 2020 :
1 agent d'entretien à temps non complet (20 heures)
- Du 1^{er} juillet au 31 août 2020 :
2 agents d'accueil/Animation/Bar/entretien à temps complet.

Les salaires de ces emplois saisonniers seront calculés par référence à l'indice Brut 353, Indice Majoré 329 avec une indemnité horaire pour travail normal de nuit (après 21 heures) de 0,97 € et ou/une indemnité horaire de travail de dimanche et jours fériés de 0,74 € par heure effective de travail.

Par ailleurs, dans le cadre de la forte activité du Village vacances, il est nécessaire d'avoir recours à un contrat à temps plein de 6 mois pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour pourvoir au poste de responsable sur le site du Village vacances. L'intéressé sera rémunéré par référence au cadre d'emploi des animateurs principaux à un indice maximum brut de 638 et majoré de 534.

D'autre part, l'intéressé pourra percevoir un régime indemnitaire institué au sein de la commune et bénéficiera du logement de fonction conformément à la délibération du 14 mai 2018.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget général de l'exercice.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne le village vacances, il convient de changer le mot temporaire par le mot saisonnier dans le rapport.

A ce sujet, Madame COUDRAY demande pourquoi le contrat n'est que de 6 mois pour le poste de responsable du village, si c'est une façon de tester et si le recrutement est fait.

Monsieur SIRET répond par l'affirmative et indique que le recrutement est toujours en cours.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **accepte** la création de ces emplois saisonniers pour l'année 2020.

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL CONTRACTUEL

N° 42/2020 : Recrutements saisonniers à l'Espace Jeunesse et à l'Accueil de Loisirs – Eté 2020

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	1
Nombre d'absents	2
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'exposé :

Par délibération en date du 17 février 2020, vous avez approuvé la création des emplois saisonniers à l'Espace Jeunesse et à l'Accueil de Loisirs, pour l'été 2020.

Il convient de compléter cette délibération en précisant pour les séjours l'indemnité horaire pour travail normal de nuit (après 21 heures) qui est de 0,97 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** cette indemnité horaire pour travail normal de nuit (après 21 heures) qui s'élève à 0,97 €.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENSEIGNEMENT
N° 43/2020 : Subventions 2020 aux écoles privées sous contrat d'association

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absents	1
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	4
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame LERSTEAU** rapporteur du projet.
Madame LERSTEAU procède à la lecture de l'exposé :

Lors de sa réunion du 25 février 2020, la commission d'enseignement a proposé de fixer le montant des subventions versées par la Commune aux écoles privées sous contrat d'association : école Privée Béthanie et à l'école Privée du Sacré Cœur de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault.

Considérant le coût moyen de l'élève en 2018 des écoles publiques de Chantonnay à :
 ✓ 1 291.64 € pour un élève scolarisé en maternelle
 ✓ 492.29 € pour un élève scolarisé en primaire.

Les membres de la commission ont retenu comme forfait à attribuer pour les élèves fréquentant :

→ les classes **maternelles** des écoles privées sous contrat d'association :
 - **1 291.64 euros/an/élève de Chantonnay.**

→ les classes **primaires** des écoles privées sous contrat d'association :
 - **492.29 euros/an/élève de Chantonnay.**

Pour estimer la subvention globale, les effectifs retenus sont ceux de la rentrée de septembre 2020 et concernent les élèves domiciliés à Chantonnay (soit 365 élèves pour l'école Béthanie et 38 élèves pour l'école du Sacré Cœur).

Les crédits pourraient être ainsi répartis :

<u>Ecole Béthanie</u>		
➤ Du 01.01.2020 au 31.08.2020	$1\,291.64 \text{ €} \times 120 \times \frac{8}{12}$	= 103 331.19 €
	$492.29 \text{ €} \times 245 \times \frac{8}{12}$	= 80 407.36 €
➤ Du 01.09.2020 au 31.12.2020	$1\,291.64 \text{ €} \times 120 \times \frac{4}{12}$	= 51 665.59 €
	$492.29 \text{ €} \times 245 \times \frac{4}{12}$	= 40 203.68 €
	TOTAL 2020 – Ecole Béthanie	275 607.82 €
	TOTAL 2019	285 907.98 €
	Soit	- 03.60 %

Ecole Sacré Coeur ST PHILBERT

➤ Du 01.01.2020 au 31.08.2020	$1\,291.64 \text{ €} \times 19 \times \frac{8}{12}$	= 16 360.77 €
	$492.29 \text{ €} \times 19 \times \frac{8}{12}$	= 6 235.67 €
➤ Du 01.09.2020 au 31.12.2020	$1\,291.64 \text{ €} \times 19 \times \frac{4}{12}$	= 8 180.38 €
	$492.29 \text{ €} \times 19 \times \frac{4}{12}$	= 3 117.83 €
	TOTAL 2020 – Ecole Sacré Cœur	33 894.65 €
	TOTAL 2019	33 285,73 €
	Soit	+ 1.83 %

TOTAL SUBVENTION 2020

AUX ECOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

309 502.47 € en 2020

319 193.71 € en 2019, soit une diminution globale de 3.03 %.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame ARNOUD indique qu'habituellement il n'est pas fait mention de l'année et demande confirmation qu'il s'agit bien de 2020.

Madame LERSTEAU répond par l'affirmative et rappelle que les effectifs mentionnés ne sont qu'une prévision.

Monsieur GAIGNEUX indique que l'opposition votera contre cette délibération, comme tous les ans, parce que le calcul comprend toutes les charges sans proratiser le personnel notamment.

Monsieur le Maire répond qu'il a l'impression que l'opposition souhaiterait un calcul pour faire baisser la subvention et explique que la subvention baisse déjà du fait qu'il y ait une ATSEM en moins.

Monsieur PELTANCHE conclut en indiquant qu'il comprend que la majorité ne changera pas d'avis et ajoute que l'opposition non plus !

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, par 22 voix pour et 4 contre (M. PELTANCHE Eric, M. GAIGNEUX Yannick, Mme COUDRAY Danièle et Mme ARNOUD Colette) **approuve** ces propositions.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENSEIGNEMENT

N° 44/2020 : Subventions 2020 aux associations à caractère scolaire et aux établissements d'enseignement spécialisé, technique et agricole

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	1

Nombre d'absents	2
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame LERSTEAU** rapporteur du projet.
Madame LERSTEAU procède à la lecture de l'exposé :

Lors de sa réunion du 25 février 2020, la Commission de l'Enseignement a proposé d'inscrire au budget une enveloppe globale de **18 587 €**, somme inchangée.

Comme chaque année, les membres de la commission de l'enseignement proposent le mode de calcul suivant pour le versement des subventions :

Aux associations à caractère scolaire et aux Etablissements d'enseignement Technique et Agricole,

- ✓ **370 € majoré d'un forfait de 2,15 € par élève de Chantonay aux associations para scolaires, soutenant des projets des écoles primaires et maternelles,**
- ✓ **Le forfait 2020 reste inchangé,**
- ✓ **32,56 € par élève domicilié à CHANTONNAY, scolarisé au niveau maximum du baccalauréat et fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé, technique ou agricole.**

Soit la répartition des subventions suivantes, en tableau annexe 1.

Crédits inscrits au budget 2020 :	18 587,00 €
--	--------------------

Total affecté précédemment,

Total affecté :	10 046,00 €
------------------------	--------------------

Resteraient alors à affecter	8 541,00 €
-------------------------------------	-------------------

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame COUDRAY demande pourquoi la proposition de subvention pour le RASED équivaut à 0 € en 2020 contre 860 € l'année dernière.

Madame LERSTEAU répond que le RASED a envoyé un courrier pour indiquer que lorsque la somme était inférieure aux frais d'abonnement et de consommation des lignes téléphoniques pris en charge par la ville, aucune participation n'est sollicitée.

Monsieur DELAYE indique qu'il pensait que la subvention pour l'Amicale des Anciens Elèves de Clemenceau était d'un montant de 100 €.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative mais précise qu'une partie des 600 € est prise en charge par l'enseignement et une autre partie par le sport.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **approuve** ces propositions.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENSEIGNEMENT

N° 45/2020 : Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles publiques

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	7
Nombre d'excusés sans pouvoir	1
Nombre d'absents	2
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	4
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	22

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame LERSTEAU** rapporteur du projet.

Madame LERSTEAU procède à la lecture de l'exposé :

Par délibération en date du 11 décembre 2001 et du 9 Décembre 2002, le Conseil Municipal a arrêté les modalités de participation financière des communes extérieures dont les enfants fréquentent les écoles publiques maternelles et primaires de Chantonay.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de la loi, la contribution à demander aux communes est fixée en référence au prix de revient d'un élève à CHANTONNAY et ne peut être supérieur au prix de revient.

Au vu des coûts de fonctionnement 2018, la contribution forfaitaire s'élevait à **1291.64 € pour un élève en maternelle et à 492.29 € pour un élève en primaire.**

Suivant cette proposition, le montant de la participation pour 2019 (effectifs de l'année scolaire 2018/2019 au 1^{er} Janvier 2019) des communes concernées s'établit ainsi :

Commune	Elève concerné	Montant versé
SAINT PROUANT	2 élève en ULIS	984,58 €
BAZOGES-EN-PAREDS	2 élèves en ULIS	984,58 €
SAINTE CECILE	1 élève en ULIS	492,29 €
SAINT HILAIRE LE VOUHIS	2 élèves en ULIS	984,58 €
SAINT AUBIN LA PLAINE	1 élève en ULIS	492,29 €
8 élèves	TOTAL	3 938,32 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de question.

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement du 25 février 2020,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, par 22 voix pour et 4 abstentions (M. PELTANCHE Eric, M. GAIGNEUX Yannick, Mme COUDRAY Danièle, Mme ARNOUD Colette) :

- **fixe** comme ci-dessus la participation des communes intéressées en fonction des niveaux scolaires ;
- **autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - AUTRES...DES COMMUNES

N° 46/2020 : Motion de soutien à la filière vin

Date convocation	02/03/2020
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre d'excusés avec pouvoir	/
Nombre d'excusés sans pouvoir	1
Nombre d'absents	2
Nombre de vote pour	
Nombre de vote contre	
Nombre d'abstentions	
Nombre de blanc	
Nombre de nul	
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'exposé :

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;
Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur PELTANCHE demande de qui vient cette proposition de motion.

Monsieur le Maire indique qu'elle émane des organisations professionnelles des filières vin.

Monsieur SIRET rappelle que les Etats-Unis ont imposé des surtaxes très importantes pour freiner l'importation de ces vins aux Etats-Unis et que cette difficulté va être renforcée par la crise du CORONAVIRUS.

Madame ARNOUD demande s'il est habituel de recevoir des propositions de motions en mairie.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative et indique que les maires sont très souvent sollicités pour différentes causes.

Madame COUDRAY se demande si dans le cadre du Brexit, la ville va également être destinataire de telles demandes.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

En conséquence, **sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité demande à Monsieur le Président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VILLETTE donne la parole à M. PELTANCHE.

Monsieur PELTANCHE indique qu'à l'occasion du départ de M. VILLETTE, il souhaitait, par une courte intervention qu'il a préparée et à destination de M. VILLETTE, saluer l'engagement de 25 ans au service de la commune de Chantonnay.

Monsieur VILLETTE remercie M. PELTANCHE et ajoute que c'est très émouvant après 25 ans de quitter la mairie dans laquelle il s'est tant investi.

Monsieur VILLETTE tient à remercier toutes les équipes municipales qui se sont succédé depuis 25 ans, ainsi que tout le personnel communal dont ceux qui sont ici présents pour cette séance, M. Alexandre CAPRON-DUBOIS, M. Jean-Michel MEUNIER, Mme Emilie GOGUELAT-CLAUTOUR, Mme JOURDAIN Diana, Mme LERSTEAU Jacqueline.

Monsieur VILLETTE fait savoir qu'il a beaucoup de projets puisqu'il aura désormais plus de temps, et qu'il souhaite notamment visiter des belles villes de France et pouvoir regarder et assister à des matchs.

Monsieur VILLETTE ajoute que ses mandats ont notamment été rythmés par des grands moments festifs, comme les différents Championnats de France de Cyclisme, et par la réalisation de différentes infrastructures, comme la rocade Nord-Est qui a permis la création de Polaris et plus récemment la 2 x 2 voies.

Cependant, le plus difficile a souvent été malheureusement l'annonce de mauvaises nouvelles à des familles.

Monsieur VILLETTE précise qu'il prend souvent son véhicule pour faire le tour de la commune, par réflexe et encore dernièrement et en arborant les rues, il s'est fait la réflexion que maintenant c'était inutile puisque son mandat de maire s'achevait.

Monsieur VILLETTE souligne qu'il a été très marqué par la vie associative très riche de la commune, surtout dans un monde où les réflexes égoïstes prennent le pas sur le sens du collectif.

Monsieur VILLETTE remercie également la presse qui fait l'effort d'être présente à chaque conseil municipal.

Madame MOINET prend la parole et au nom de toute l'équipe municipale remercie M. VILLETTE pour ces 25 ans passés à la tête de la commune et pour tous ces moments qui ont été vécus ensemble.

Monsieur VILLETTE conclut en indiquant qu'il aura ainsi pu présider 240 conseils municipaux et célébrer 440 mariages !

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21 h 17.